



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 5 septembre 2024

Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 5 septembre 2024, la Municipalité a décidé, d'une part, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif et d'autre part, de faire procéder au bouclage de certains autres. Vous trouverez en annexes le détail de ces opérations.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes :

- annexe a : crédits faisant l'objet d'une demande de prolongation jusqu'au 31.12.2024 ;
- annexe b : crédits qui ont été bouclés et à boucler à fin 2023.